

## CRCESU en ligne : Comment ça marche ?

- Vos clients règlent vos prestations en CESU préfinancés, mais ils ne vous les donnent pas physiquement. Ils utilisent le site de l'émetteur de leurs CESU pour créditer votre compte CRCESU.
- Les paiements de vos clients, appelés « dépôts », sont visualisables sur votre compte CRCESU (site [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr) > rubrique « Votre espace personnel » ou via l'application mobile du CRCESU) et, lorsque vous le décidez, vous les transformez par un simple clic en une remise qui vous sera réglée par virement au terme du délai que vous aurez choisi.
- Vous identifiez les dépôts de vos clients par leur nom, prénom et une référence que vous leur demandez de renseigner lors de leur paiement (numéro de facture, numéro de client...). Ces informations sont disponibles en temps réel sur votre espace personnel.

### Mode d'emploi en 4 étapes

1

**Vous adhérez au service CRCESU en ligne en choisissant votre formule.**

- Vous choisissez les services dont vous voulez bénéficier.
- Vous choisissez la référence qui vous permettra le plus facilement de rapprocher les règlements de vos clients et de vos prestations (n° de facture, n° de client, mois de garde...).
- Vous renseignez votre adresse courriel de correspondance.

2

Si vous ne l'avez pas encore fait, **vous activez votre espace personnel sur votre compte [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr), cela vous permettra d'accéder à vos services en ligne.**

3

**Vous communiquez auprès de vos clients afin de leur proposer de vous régler par internet.**

- Utilisez pour cela les documents que vous leur fournissez, par exemple, les factures que vous émettez.
- Vous leur indiquez qu'ils peuvent désormais vous régler en se rendant sur le site de

l'émetteur de leurs CESU préfinancés.

- Vous leur donnez votre Numéro d'Affilié National (NAN) du CRCESU.
- Vous demandez éventuellement de vous remettre leur récépissé de transaction qu'ils ont imprimé lors du règlement.

4

**Vous bénéficiez de vos services et gérez votre compte en ligne.**

- Vous recevez, si vous l'avez choisi, un courriel à chaque fois qu'un de vos clients vous adresse un règlement et un courriel vous indiquant le solde de votre compte.
- Vous vous connectez sur votre espace personnel sur le site [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr) et visualisez les dépôts de vos clients.
- Lorsque vous le décidez, vous créez votre remise au CRCESU de manière manuelle ou automatique (option du Pack Relax).
- Au terme de celui-ci, vous recevrez votre règlement par virement bancaire.

# CRCESU

Centre de Remboursement du Chèque  
Emploi Service Universel

Centre de traitement EXELA  
1 rue de la Mare Blanche  
77438 MARNE LA VALLEE Cedex 2  
www.cr-cesu.fr

0 892 680 662

Service 0,40 € / min  
+ prix appel

## CRCESU en ligne

Permettez à vos clients  
de régler vos factures  
en ligne

Coupon d'adhésion au service CRCESU en ligne à retourner complété et signé à :  
CRCESU – Centre de traitement EXELA - 1 rue de la Mare Blanche - 77438 MARNE LA VALLEE Cedex 2

Pour obtenir plus d'informations et télécharger la notice d'utilisation, rendez-vous sur [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr).

<b>Pack Express (1 + 2)</b>	<b>3,50€ HT<sup>(1)</sup> / mois</b>	Vous vous abonnez au service*
<b>1 À chaque dépôt de CESU</b> Réception de courriel à chaque dépôt de vos clients (montant, identification...)		OUI NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>2 Solde du compte</b> Réception de courriel tous les jours du solde des dépôts en attente		OUI NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Pack Relax (Pack Express + 3 + 4)</b>	<b>5,50€ HT<sup>(1)</sup> / mois</b>	Vous vous abonnez au service*
<b>3 Alerte sur le seuil par courriel</b> Lorsque le seuil des dépôts en attente ci-dessous est atteint Montant du seuil (€) <input type="text"/>		OUI NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>4 Déclenchement automatique de remise</b> Lorsque le seuil des dépôts en attente ci-dessous est atteint Montant du seuil (€) <input type="text"/>		OUI NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>Pack Optimal (Pack Relax + 5 + 6)</b>	<b>9,90€ HT<sup>(1)</sup> / mois</b>	Vous vous abonnez au service*
<b>5 Mise à disposition de fichiers de dépôts (règlements de vos clients) sur votre espace personnel</b> Extraction des règlements de vos clients sur un fichier Excel® ou CSV		OUI NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>6 Détail quotidien des dépôts clients</b> Envoi par courriel, tous les jours, du fichier des dépôts effectués par vos clients		OUI NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

\*Ces informations pourront être modifiées à tout moment en accédant à votre espace personnel sur le site du CRCESU.

En signant le présent document, je souscris au service CRCESU en ligne et je reconnais avoir pris connaissance et accepté les tarifs et les conditions générales d'utilisation reproduits au verso du présent contrat et consultables sur [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)

Code affilié CRCESU (NAN)  
       \*

N° SIRET

Dénomination sociale

Délai de règlement<sup>(2)</sup> :

Immédiat  7 jours  21 jours

Adresse e-mail de contact (obligatoire)

Type d'informations<sup>(3)</sup>

(exemple : n° de facture, n° de client, etc.)

Fait à

Le

Signature et cachet du  
représentant de la société

(1) : Taux de TVA : Métropole : 20% - Guadeloupe, Martinique et Réunion : 8,5% - Mayotte et Guyane : 0%. Tarifs 2024.

(2) : Quel est le délai de règlement par défaut que vous choisissez pour vos remises web ? (ce délai pourra être modifié à tout moment en accédant à votre profil dans votre espace personnel sur le site du CRCESU. Ce délai déterminera les grilles tarifaires des frais retenus). Délai de règlement - Cas particulier : Etant exonérées de tous frais relatifs au remboursement des cesu préfinancés (hors frais de Dépôt en ligne et CRCESU en ligne), les structures collectives de garde d'enfants hors du domicile sont soumises d'office au circuit 21 jours.

(3) : Les dépôts de vos clients seront caractérisés par leur nom/prénom, leur numéro de CESU et l'information que vous leur demanderez de fournir ; par exemple, le numéro de facture, leur numéro de client, le nom de l'enfant... (cette information pourra être modifiée à tout moment en accédant à votre profil dans votre espace personnel sur le site du CRCESU).

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION PAR LES INTERVENANTS PERSONNES MORALES DU SERVICE CRCESU EN LIGNE (RÈGLEMENT DIRECT DE L'INTERVENANT PAR LE BÉNÉFICIAIRE SUR INTERNET VIA LES SITES DES ÉMETTEURS) (CGU 2.3 - 01/2024)

## PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation complètent les Conditions Générales d'Affiliation, qui régissent les relations entre les Intervenants affiliés au CRCESU et le Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (ci-après le CRCESU) et dont les dispositions non contraires aux présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à l'utilisation du Service « CRCESU en ligne » sur des Chèques Emploi Service Universel préfinancés (ci-après les CESU) dont le règlement est demandé directement par le Bénéficiaire, pour le compte de l'Intervenant affilié, auprès de l'Émetteur concerné via le site Internet de ce dernier, sans envoi des titres physiques au CRCESU, l'Intervenant affilié déclenchant de son côté sur le site du CRCESU le règlement des CESU saisis par ses Bénéficiaires.

La souscription au service CRCESU EN LIGNE emporte approbation des Conditions Générales d'Affiliation dont l'Intervenant affilié reconnaît avoir pris connaissance et accepté dans leur version en vigueur à la date de souscription du service.

Les versions en vigueur sont disponibles à tout moment sur le site internet du CRCESU ([www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)) ou sur simple demande au service clients du CRCESU.

Comme les Conditions Générales d'Affiliation, les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont susceptibles d'être modifiées à la discrétion du CRCESU, après une information donnée par tous moyens par le CRCESU ou par les Émetteurs concernés aux Intervenants affiliés, en ce compris notamment à l'adresse électronique renseignée sur leur espace personnel et/ou par notification envoyée directement au sein dudit espace personnel, au minimum un (1) mois avant la prise d'effet.

Dans l'hypothèse où le l'Intervenant affilié n'accepterait pas ces modifications, il sera libre de supprimer ses données et supprimer son espace personnel avant la date de prise d'effet des modifications. À défaut, les nouvelles conditions générales d'utilisation seront dès lors applicables au plus tôt un (1) mois suivant réception de la notification de la modification des CGU. En tout état de cause, les CGU applicables seront toujours celles en vigueur à la date d'utilisation du Service « CRCESU en ligne » par l'Intervenant affilié.

## ARTICLE 1 – OBJET

**1.1.** L'intervenant affilié dispose de la faculté, sur abonnement préalable, de recevoir de la part de ses clients bénéficiaires de CESU préfinancés des règlements en CESU sous forme dématérialisée qui sont alors déposés et stockés sur son compte accessible via son espace personnel sécurisé sur le site internet du CRCESU. Des services optionnels sont également disponibles sur internet, sur abonnement.

**1.2.** Le CRCESU règle par virement le montant de chaque remise selon le délai de règlement choisi par l'Intervenant affilié (J+1 de la validation de la remise, 7 jours ou 21 jours). Le délai par défaut sera celui défini au contrat de souscription ou pourra être modifié par tout moment en ligne sur le site internet du CRCESU ([www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)) ou sur simple demande au service clients du CRCESU.

**1.3.** Le fait pour l'Intervenant affilié d'effectuer l'envoi de ses remises de CESU au CRCESU par le service CRCESU EN LIGNE implique son adhésion entière, totale et sans réserve aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

**1.4.** Le service CRCESU EN LIGNE étant optionnel, les Intervenants affiliés conservent la possibilité de déposer leurs remises de CESU en utilisant les modalités ordinaires de remise prévues dans le Contrat d'Affiliation.

## ARTICLE 2 – MODALITÉS D'UTILISATION

**2.1.** L'intervenant affilié peut à tout moment sur son espace personnel du site internet CRCESU, visualiser les dépôts effectués sur son compte CRCESU.

**2.2.** A tout moment, l'intervenant affilié peut décider de convertir les dépôts de ses clients en une remise à destination du CRCESU, comportant tous les dépôts en attente, qui lui sont alors réglés par virement sur son compte bancaire.

**2.3.** Le délai de règlement des remises court à partir de la validation internet (constitution de la remise) selon les conditions suivantes :

- Avant 20 heures dans le cas d'un règlement J+1 pour que la date du jour soit prise en compte,
- Jusqu'à 23h59 dans le cas des autres délais de règlement (7 jours et 21 jours).

**2.4.** En cas d'indisponibilité des services techniques, l'intervenant affilié a la possibilité de contacter le service client du CRCESU afin de s'informer de la position de son compte et de faire débloquent les remises y figurant.

## ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIÈRES

**3.1.** Les conditions financières du service CRCESU EN LIGNE sont remises à l'intervenant affilié au moment de son affiliation ou de la souscription du service CRCESU EN LIGNE. Elles sont disponibles pour consultation à tout moment en ligne sur le site internet du CRCESU ([www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)) et peuvent être envoyées sur simple demande effectuée en ligne ou par téléphone au service clients du CRCESU. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment suivant l'information donnée par tous moyens par le CRCESU ou par les Émetteurs concernés aux Intervenants affiliés. Les conditions générales en vigueur pour l'intervenant affilié donné sont celles qui sont en vigueur au moment du dépôt de CESU préfinancés auprès du CRCESU. Pour rappel les conditions générales en vigueur pour l'intervenant affilié donné sont celles qui sont en vigueur au moment du dépôt de CESU préfinancés auprès du CRCESU.

**3.2.** Le service CRCESU EN LIGNE est optionnel et son coût n'est pas inclus dans les frais de traitement des titres CESU visés aux Conditions Générales d'Affiliation au CRCESU dont l'intervenant affilié reconnaît avoir pris connaissance et accepté les stipulations.

En contrepartie de la mise à disposition par le CRCESU du service CRCESU EN LIGNE pour l'intervenant affilié, le CRCESU percevra :

- des frais d'abonnement liés à l'utilisation du service CRCESU EN LIGNE,
- des frais de traitement prévus par les grilles tarifaires du Contrat d'Affiliation principale.

Le règlement de cet abonnement s'effectue sur la base de prélèvements mensuels au moment du remboursement de la première remise du mois effectuée par l'intervenant affilié. Si l'intervenant affilié ne remet pas de titres pendant plusieurs mois, le total, somme des frais d'abonnement dus, sera déduit de la première remise effectuée.

**3.3.** Les frais de dépôt ne s'appliquent pas à ce mode de remise.

Les structures collectives de garde d'enfants (crèches, haltes garderies, jardins d'enfants, garderies périscolaires, accueil de loisirs accueillant des enfants de moins de 6 ans) sont exonérées de tous frais relatifs au règlement des CESU préfinancés – frais de traitement CRCESU et frais de prestations des Émetteurs hors frais de services optionnels tels que pack express, pack relax, pack optimal, télétransmission et dépôt en ligne (article L1271-15-1 du code du travail modifié par la loi N° 2010-853 du 23 juillet 2010). Ces Intervenants affiliés sont soumis dans tous les cas, et quel que soient les services optionnels souscrits, au circuit 21 jours.

**3.4.** Les factures relatives aux prestations de remises effectuées via internet seront dématérialisées et disponibles sur l'espace personnel internet de l'intervenant affilié.

## ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉS ET EXCLUSIONS

**4.1.** Les données de gestion, fournies en ligne par le CRCESU dans le cadre de cette prestation, représentent un service d'aide à la gestion mais ne constituent pas d'éventuels justificatifs susceptibles d'être opposés à

toute administration, à un tiers ou même au CRCESU.

**4.2.** Les données sont fournies par le CRCESU, en ligne, sous des formats destinés à être intégrables par des logiciels de gestion ou tableurs usuels. Le CRCESU ne peut néanmoins garantir une parfaite compatibilité avec un logiciel ou une version de logiciels spécifique ou une version de logiciels précise et ne saurait être tenue pour responsable de toute perte ou altération, indirecte ou directe, de données dans les systèmes informatiques de l'intervenant affilié qui pourrait résulter de l'intégration des données fournies par le CRCESU.

**4.3.** Le CRCESU ne saurait être tenu pour responsable des dysfonctionnements techniques, notamment liés à la maintenance ou à une coupure des flux pouvant entraîner une interruption momentanée du service.

**4.4.** Le CRCESU se réserve le droit de restreindre l'accès au service afin d'assurer la maintenance, dans le cadre de prestations programmées, de sa configuration informatique et des infrastructures mises en œuvre pour la fourniture du service.

## ARTICLE 5 – RÉCLAMATIONS

### 5.1. Délais de prescription des réclamations

Les réclamations et/ou actions relatives au service CRCESU EN LIGNE et mettant en cause le CRCESU se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai d'un (1) an à compter du jour où l'intervenant affilié a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de faire sa réclamation.

### 5.2. Procédure de réclamation

Toute demande d'indemnisation devra être envoyée par écrit par l'intervenant affilié au service clients du CRCESU à l'adresse suivante : CRCESU, Centre de traitement EXELA - 1 rue de la Mare Blanche - 77438 MARNE LA VALLÉE Cedex 2.

### 5.3. Composition du dossier de réclamation

Aucune recherche ne peut être effectuée à défaut des éléments suivants qui devront donc impérativement être communiqués dans le dossier de demande d'indemnisation au service affiliés :

- le nom de l'intervenant et son code Affilié (NAN),
- l'objet de sa réclamation,
- le numéro de la remise,
- concernant les remises faites via internet, la date de demande de règlement des CESU en dépôt.

### 5.4. Traitement des réclamations

• Réponse à l'intervenant affilié : le CRCESU s'engage à apporter une réponse à la réclamation dans les 60 (soixante) jours de sa réception.

À l'initiative du CRCESU, une enquête plus étendue peut se révéler nécessaire afin de clarifier la situation. Dans ces cas, le CRCESU en informe l'intervenant affilié en lui demandant, le cas échéant, tout document complémentaire nécessaire à l'instruction de sa réclamation. Les délais de traitement précités sont alors suspendus.

• Conclusion de l'enquête : le CRCESU informe l'intervenant affilié de la conclusion de l'enquête par courrier, mail ou télécopie. La réclamation, si les faits s'avèrent exacts et imputables au CRCESU, pourra donner lieu, le cas échéant, à indemnisation sous réserve que les documents nécessaires au traitement de la réclamation aient été communiqués et que l'intervenant affilié ait respecté l'ensemble des présentes Conditions Générales. Aucune réclamation ne sera prise en compte si l'intervenant affilié n'a pas respecté les prescriptions détaillées par les présentes.

### 5.5. Indemnisation

L'indemnisation est versée par virement adressée à l'intervenant affilié. Cette indemnisation est exclusive de toute indemnisation parallèle complémentaire. L'intervenant affilié et ses ayants-droit éventuels renoncent à tout recours à l'encontre du CRCESU et leurs courtiers d'assurances et assureurs respectifs au-delà des limites de responsabilité visées ci-dessus.

## ARTICLE 6 – DURÉE – RÉILIATION

**6.1.** Le service CRCESU EN LIGNE est souscrit pour une durée indéterminée à compter la signature des présentes.

**6.2.** Néanmoins, il peut être résilié à tout moment :

- en cas de dénonciation, même sans motif, par l'une des parties adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la résiliation prenant effet à la date de première présentation de la lettre recommandée par les services de LA POSTE.
- automatiquement, en cas de perte de la qualité d'intervenant affilié.

**6.3.** Dans ce cadre, l'accès distant aux applications informatiques ainsi qu'à l'ensemble de ses données et informations accordé à l'intervenant affilié ne sera plus autorisé et celui-ci s'engage à ne plus l'utiliser ou tenter de l'utiliser.

**6.4.** A titre conservatoire, il peut être mis immédiatement fin, sans préavis, à l'échange des flux d'informations entre les Parties, sans que la responsabilité de la partie ayant mis fin audit échange ne puisse être engagée.

**6.5.** La résiliation du présent contrat ne produit aucun effet sur le Contrat d'Affiliation qui se poursuivra dans les conditions définies audit Contrat d'Affiliation.

## ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées dans le cadre du service CRCESU EN LIGNE font l'objet d'un traitement sous la responsabilité du CRCESU. Conformément à la réglementation et aux dispositions de l'article 11 des conditions générale d'affiliation, les Intervenants affiliés bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en adressant un message, accompagné d'un justificatif d'identité, à l'attention du délégué à la protection des données (DPO) du CRCESU au 25 rue de la Plaine 75020 Paris ou par courriel à [dpo@cr-cesu.fr](mailto:dpo@cr-cesu.fr).

## ARTICLE 8 – HIÉRARCHIE

En cas de contradiction entre les clauses de Conditions Générales d'Affiliation et les présentes Conditions Générales d'Utilisation, ce sont ces dernières qui devront s'appliquer au service.

## ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français.

Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution des présentes Conditions Générales sera réglé conformément aux dispositions de l'article 12 des Conditions Générales d'Affiliation.

Conditions Générales d'Affiliation et Conditions Générales d'Utilisation disponibles en ligne ou sur simple demande au service clients du CRCESU :

- [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)
- CRCESU - Centre de traitement EXELA
- 1 rue de la Mare Blanche
- 77438 MARNE LA VALLÉE Cedex 2.
- 0 892 680 662 (Service 0,40 € / min + prix appel)